

DÉLIBÉRATION N° CS 2023-03-039

DÉCLASSEMENT DE BIENS

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER

Messieurs Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ
Serge BERNET – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX
David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAU – Patrick BOUSSATON
Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Monsieur Pascal PELLERIN suppléant de Monsieur Jean-Luc FOURRÉ

Monsieur Daniel MOULON suppléant de Monsieur Gaby TOUZINAUD

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Ghislaine GOT (*excusée*)

Messieurs Jean-Michel CHATELIER (*excusé*) – Jean-Luc DUGUY (*excusé*) – Jean-Luc FOURRÉ – Gaby TOUZINAUD
Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ – Jean-Paul GAILLOT (*excusé*) – Sylvain FAGOT – Laurent RENAUD
Philippe PELLETIER – Denis DUBOURGNOUX

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

15 septembre 2023

Affichage de la convocation le : (*Art. L2121-10 du CGCT*)

15 septembre 2023

Publication (affichage) ou notification du :

27 septembre 2023



Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPP) et notamment son article L.2141-1 qui dispose ainsi qu'un bien d'une personne publique (...) qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

Considérant que le syndicat n'a plus l'utilité des biens suivants et qu'il convient donc d'en constater la désaffectation :

MARQUE	IMMATRICULATION	DÉSIGNATION	MISE EN CIRCULATION	AMORTI
RENAULT	FP-757-PS	BOM 19 T	23/04/2020	Non
CITROEN	DS-131-RE	BERLINGO	24/06/2015	Oui
CITROEN	7588 TN 17	C35	1991	Oui

Considérant qu'il convient de déclasser un bien avant de procéder à sa cession, son recyclage ou sa destruction,

Ces explications entendues, Monsieur le 2^{ème} Vice-président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après avoir constaté la désaffectation des biens inscrits dans le tableau ci-dessus,
Le Comité syndical,
22 membres présents, 22 membres votants, à l'unanimité,**

- Autorise le déclassement des biens précités,
- Autorise leur cession, leur recyclage ou leur destruction selon les cas,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 26 septembre 2023

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

